

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre le Cinq du Mois de Juin							
DEPARTEMENT du CANTAL	A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>23</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	23	Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Eric TUPHE, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHAR-FAYON, Roland VIDAL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Magali CRAUSER, Pierrick ROCHE, Laurent SAIGNIE, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	23						
Date de la convocation : 17 mai 2024	Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Béatrice THOMAS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Félix ROCHE, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND							
Date d'affichage : 17 mai 2024	Absent :							
Vote : Pour : 23	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							
Contre : 0								
Abstention : 0								

OBJET : Personnel communal : Création de postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non-complet.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Murat,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu la délibération relative aux ratios d'avancement de grade du 11 Juillet 2022 ;

Monsieur le Maire propose la création du poste suivant :

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024

Date de reception de l'AR: 17/06/2024

015-200071702-DE_062_2024-DE

A G E D I

FILIERE TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et quotité horaire	Justification
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Création d'un poste titulaire à temps non-complet à 31,5h	Avancement de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création des postes ci-dessus au 01/06/2024,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024

Date de reception de l'AR: 17/06/2024

015-200071702-DE_062_2024-DE

A G E D I